

BP/EA

	Date	Décision	Nature	Folio n°
Flers Agglo Communauté d'agglomération	16.09.2022	D705	7.5	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT				

D E C I S I O N

par délégation du

Conseil Communautaire

OBJET	SERVICE DE LOCATION DE VELOS A ASSISTANCE ELECTRIQUE DIVERSIFICATION DU PARC DEMANDE DE FINANCEMENT LEADER
--------------	---

A la date ci-dessus, le Président de Flers Agglo,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales en son article L 5211-10,

Vu la délibération n° 2022-555 du 7 avril 2022, reçue en sous-préfecture le 11 avril suivant, lui déléguant une partie des attributions de l'Assemblée communautaire prévues par l'article précité, et notamment la délégation n° 23,

A PRIS LA DECISION figurant au verso.

Compte rendu donné à la prochaine séance ordinaire du Conseil Communautaire	
Date d'affichage et d'envoi à la Sous-Préfecture	16 SEPTEMBRE 2022
Date de mise en ligne sur le site internet	16 SEPTEMBRE 2022

Flers Agglo Communauté d'agglomération	Date	Décision	Nature	Folio n°
	16.09.2022	D705	7.5	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

Par délibération n° 2022-574 du 22 juin 2022, le Conseil Communautaire a approuvé la diversification du parc du service de location de vélos à assistance électrique et a sollicité les financements LEADER à hauteur de 80 % pour ces nouvelles acquisitions.

Dans le cadre de l'acquisition de vélos cargos et de remorques pour enfants, le plan de financement pourrait être le suivant :

Dépenses	HT	Ressources	Montant	Taux
3 Vélos à Assistance Electrique « Cargo »	12.124,80 €	LEADER	11.105,58 €	80 %
4 Remorques enfant	1.594,67 €	Autofinancement Flers Agglo	2.776,39 €	20 %
Petits équipements (casques, antivols)	162,50 €			
Total	13.881,97 €		13.881,97 €	100 %

Le Président décide de :

- 1 – VALIDER** le plan de financement exposé.
- 2 – SOLLICITER** une subvention Leader de 11.105,58 € auprès du PETR du Pays du Bocage.
- 3 – SIGNER** signer toutes pièces utiles et nécessaires à la conduite à bonne fin de la présente décision.

Le Président,

Yves GOASDOUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200035814-20220916-D705-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/09/2022
Publication : 16/09/2022